



EUROKINEMA

*Association de producteurs
de cinéma et de télévision*



F I A P F

G E S A C

GRUPEMENT
EUROPÉEN
DES SOCIÉTÉS
D'AUTEURS
ET COMPOSITEURS

GIART

M. Ján Figel'

Commissaire responsable de l'éducation, de la formation, de la culture
et de la jeunesse
Commission européenne
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles

Bruxelles, 29 août 2008

Monsieur le Commissaire,

Vous vous êtes investie en faveur des ayants-droit afin d'assurer que les propositions du Paquet Télécom encouragent le respect des droits de propriété intellectuelle. Grâce à vous, plusieurs références ont été incluses dans le Paquet Télécom sur le besoin de respecter l'acquis communautaire en matière de droits d'auteur et sur la nécessité pour les opérateurs d'informer clairement leurs abonnés sur les conséquences en cas de non-respect de ces droits.

Malheureusement, il semble que des tentatives aient eu lieu au cours du processus parlementaire sur le Paquet Télécom pour affaiblir ou même éliminer certaines de ces dispositions. Ces tentatives vont à contre-courant de la tendance européenne et internationale et sont d'autant plus regrettables qu'elles pourraient nuire à la mise en pratique des ambitions politiques énoncées par l'Union européenne au cours des dernières années.

Le Paquet Télécom est une opportunité d'encourager de manière concrète la coopération entre les fournisseurs de services et fournisseurs de contenu. La révision de ce cadre réglementaire ne doit pas simplement servir à encourager la compétitivité et l'innovation des réseaux mais doit aussi avoir pour objectif le respect des acteurs de la société de l'information et la protection des droits et libertés d'autrui. Cette coopération est le seul moyen de lutter contre les activités illicites en ligne, y inclus le piratage.

Les secteurs que nous représentons sont inquiets du résultat des votes des commissions parlementaires et nous espérons que la Commission gardera une position ferme sur ces points du Paquet Télécom qui sont essentiels pour nos secteurs. Ces points concernent en particulier :

- **L'inclusion de la référence aux directives « droit d'auteur dans la société de l'information » (2001/29) et « mise en œuvre des droits » (2004/48) dans l'annexe 1 partie A point 19 de la Directive « autorisation ».** Un amendement propose sa suppression (amendement 120 du rapport de la Commission ITRE). Nous espérons que cet amendement sera rejeté lors du vote en session plénière ou que la Commission ne le reprendra pas dans sa proposition modifiée.
- **L'inclusion de dispositions encourageant de manière concrète la coopération des fournisseurs de services pour la promotion et la protection des droits de propriété intellectuelle dans la « directive-cadre ».**



IMPA



International Video Federation



- La proposition initiale de la Commission (article 20.6 de la directive « service universel ») fait l'objet d'un amendement de compromis. Nous continuerons à travailler en particulier avec le Parlement pour essayer de sauvegarder l'esprit de la proposition initiale de la Commission et renforcer les amendements de compromis dans le sens des objectifs initiaux de la Commission européenne.
- Pour être effective, cette coopération devrait s'inscrire dans le cadre des tâches légales des autorités nationales de régulation, telles que visées à l'article 8 de la directive-cadre, et concerner notamment la « protection » des œuvres. Une proposition dans ce sens a été faite par les commissions parlementaires IMCO, JURI, CULT et LIBE mais a été rejetée d'une voix par la commission ITRE (amendement 308). Les soussignés souhaiteraient que cette disposition soit réintroduite et adoptée lors de la session plénière de septembre.

- **Une clarification des règles relatives à la protection de la vie privée suite à l'arrêt de la CJCE Telefonica v Promusicae du 29 janvier 2008.** Afin d'éviter que les auteurs d'agissements illicites en ligne ne puissent se réfugier abusivement derrière les règles de protection de la vie privée, il est indispensable d'aboutir à un meilleur équilibre entre le droit à la vie privée et le respect d'autres droits fondamentaux tels que les droits de propriété intellectuelle. Nous soutenons l'amendement destiné à transposer cet arrêt (considérant 30b nouveau adopté par la commission LIBE) et souhaitons que l'article 15.1 de la directive 2002/58 fasse expressément référence aux droits et libertés d'autrui en accord avec ce jugement. **Nous soutenons par ailleurs une série d'autres amendements qui ont été proposées et votés par les commissions « Culture » et « Affaires Juridiques » du Parlement que nous espérons voir présentés à nouveau et adoptés en session plénière.** Ces amendements vont dans le sens des priorités exprimées ci-dessus et sont tout à fait compatibles avec la proposition initiale de la Commission et la jurisprudence de la Cour de Justice Européenne en matière de protection de la vie privée et des autres droits et libertés fondamentaux.

Nous restons à votre disposition pour toute information et toute analyse d'éventuels nouveaux amendements.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos sentiments distingués,

CEPI European Coordination of Independent Producers, Klaus Hansen, President

GIART International Organisation of Performing Artists Collecting Societies, Luis Cobos, President

ECSA European Composer and Songwriter Alliance, Francesca Greco, Director

ICMP / CIEM International Confederation of Music Publishers, Ger Hatton, Secretary General

EFCA European Film Companies Alliance, Philippe Kern, Secretary General

IFPI Representing the Recording Industry Worldwide, Frances Moore, Executive Vice President and Regional Director Europe

EPC European Publishers Council, Angela Mills Wade, Executive Director

IMPA International Music Publishers Association, Alessandra Silvestro

EUROKINEMA Association de Producteurs de Cinéma et de Télévision, Yvon Thiec, Délégué Général

IMPALA The Independent Music Companies Association, Patrick Zelnik, President

FEP-FEE Federation of European Publishers Fédération des Editeurs Européen, Anne Bergman-Tahon, Director

IVF International Video Federation, Charlotte Lund Thomsen, Director General

FERA Federation of European Film Directors, Cécile Despringre, CEO

MPA Motion Picture Association, Christopher Marcich, President & Managing Director

FIAPF International Federation of Film Producers Associations, Benoît Ginisty, Director General

UNI-MEI Global Union for Media, Entertainment, Arts & Sports, Jim Wilson, Director

GESAC European Grouping of Societies of Authors and Composers, Véronique Desbrosses, Secretary General